L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
DIMANCHE MATIN, 21 JUILLET.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

PREMIÈRE PARTIE.

V

On peut juger maintenant de la situation des esprits au moment où s'abattit sur le village cette nouvelle foudroyante.

— On vient de trouver le cadavre de Simon!.... Simon Vernou est assassiné!

Grâce à un reste de réserve ou de méfiance rustique, les habitants rassemblés devant la mairie, sur la place de l'église, évitaient encore de nommer Jacques Boscard: mais s'il avait eu le malheur de paraître en cet instant, les passions soulevées n'auraient pas connu de frein, et on l'eût infailliblement mis en pièces.

Ils se portèrent en foule sur le théâtre du crime. Là les exclamations redoublèrent.

— Ah! s'il avait voulu me croire! s'écriaient les uns. — Pourquoi diable, disaient les autres, s'est-il obstiné à posséder ce champ maudit! — Il savait bien que le clos du Capelan avait porté malheur à tous ses propriétaires! — Il savait bien que le prêtre massacré et enterré là par les huguenots y revient tous les ans dans la nuit du 2 novembre! — Ah! voilà ce que c'est, ajoutaient les anciens, que de faire l'incrédule et de se moquer des traditions de son village!

Curieux et désolés, les paysans se pressaient autour du cadavre; mais nul n'osait y toucher: le maire avait défendu de l'enlever avant l'arrivée du commissaire et de la brigade de gendarmerie. Seulement, il fut facile de constater la disparition de cette fameuse ceinture de cuir, qui avait si vivement préoccupé les imaginations populaires.

Vers le soir, les gendarmes de Villefort arrivèrent avec le commissaire de police et l'officier de santé. On sut qu'un exprès avait été envoyé à Mende, et que le juge d'instruction arriverait le lendemain avec le procureur du roi.

M. Gachard, le commissaire, était de l'avis de cet alcade, qui lorsqu'on venait lui dénoncer un crime ou un acte de violence, demandait aussitôt: "Où est la Femme?" Ici la femme n'était que trop facile à trouver; quelques minutes suffirent au magistrat et à ses acolytes pour se mettre au courant. Poussés par les parents et les amis de la victime, ils franchirent le mur de clôture, et se dirigèrent d'instinct vers la maisonnette habitée par Jacques. Sur le sol détrempé, on reconnut çà et là des marques de pas qui tous remontaient dans la même direction. Arrivés au rideau de coudriers et de pins qui masquait la maison et où nous avons vu les assassins se cacher, le commissaire et le brigadier remarquèrent des traces plus distinctes. Les herbes étaient foulées; de petites branches brisées à hauteur d'homme; ces indices les conduisirent jusque sous la fenêtre.

On eût dit qu'ils recueillaient leurs observations sous une double influence: l'evidence qui les pressait, et la foule qui les suivait. A chaque nouvelle découverte, les regards devenaient plus sombres, les gestes plus menaçants: l'irritation s'accroissait à mesure que s'aggravaient les charges. Tel est le fond de la méchanceté humaine, qu'aux premiers élans de la surprise et de la douleur se joignait déjà une sorte de joie vengeresse, causée par la certitude que le coupable allait être convaincu de son crime. Dans ces âmes grossières qui marchaient droit du connu à l'inconnu, Jacques était déjà arrêté, saisi, accusé, condamné, exécuté.

Une femme d'esprit a remarqué que nul n'était plus sévère que les hommes à bonnes fortunes quand il s'agit du degré de pureté et de perfection qu'ils se croient en droit d'exiger de la compagne de leur vie. Le penseur ou le rêveur qui s'est trouvé en contact journalier avec les populations rurales a pu faire une réflexion analogue. L'ordre social, la propriété, la vie humaine, n'ont pas de gardiens plus ombrageux que ceux qui semblent le moins intéressés à les défendre. Le crime commis par un des siens trouve chez le peuple un juge inflexible et, au besoin un vengeur implacable. La pauvreté, la passion ou l'infortune du coupable ne le désarme pas.

Les distinctions que nous cherchons à établir dans la culpabilité même, il les repousse; les atténuations qui nous frappent jusque dans l'accusation du meurtrier, il les rejette: il en est bien à la loi primitive, à celle qui dit: "Œil pour œil, dent pour dent!" et qui veut que celui qui donne la mort, la subisse. En même temps, par une contradiction bizarre, le crime l'attire. S'il croit pour lui dans l'ordre des faits ce que d'autres cherchent dans l'ordre des croyances. Une certaine pente qui précipite comme un affamé dans les voies du gouffre dont le vertige lui donne un frisson voluptueux, épouvante. Il y a dans cette âme si simple et si rude une secrète jouissance d'apprendre qui passionne ainsi les hommes du peuple, des affaires criminelles: ils se disent, en étant pauvres ils ont plus de mérite à être honnêtes, et qu'ayant plus de mérite, ils ont plus de droit d'être inexorables; à peu près comme ces femmes vertueuses, à qui la vertu a paru sans doute si difficile, qu'elles en usent pour être sans pitié envers les amoureux sans faiblesse.

J'ai vu des juges, au sortir de l'audience, hués par la foule pour avoir reconnu des circonstances atténuantes.

Les langues commençaient à se délier, et le commissaire de police n'avait plus, en fait de renseignements, que l'embarras du choix, lorsque l'on vit paraître Jacques qui revenait de sa tournée.

Ce fut l'étincelle qui fait sauter la mine. Depuis qu'ils avaient vu la police se mêler de l'affaire et préparer par ses recherches l'œuvre de la justice, les habitants de Fontanes étaient sortis de leur réserve accoutumée. Toute contrainte, toute défiance avait disparu; la force acquise était là pour protéger leurs révélations, les réticences devenaient inutiles; un cri sauvage retentit de bouche en bouche.

— C'est lui! voilà l'assassin! c'est lui qui a tué Simon! A mort, le bureur d'eau! A mort!

En entendant ces cris, en voyant cet appareil de justice, en apercevant le commissaire, les gendarmes, l'officier de santé, le peuple, Jacques crut d'abord qu'un accusé avait été commis dans le voisinage de sa maison et qu'on le soumettait d'en désigner l'auteur. Une seconde après, il comprit qu'il s'agissait de lui-même et qu'il venait de se passer quelque chose de terrible. Il était arrêté, interdit d'abord, puis atterré. Son air de stupeur acheva d'exaspérer ceux qui criaient vengeance.

— Fais donc l'étonné! lui dirent les plus furibonds; tu étais moins dimanche hier soir, quand tu refusais de trinquer avec ce pauvre Simon... Mais, devant son cadavre, misérable assassin, il faudra bien que tu parles!

Son cadavre! Simon assassiné, mort! Le garde ne devina d'abord que cela, mais ce fut un éclair. En un moment son imagination parcourut tout le chemin que les assistants venaient de faire. Le malheureux pressentit que toutes les apparences allaient s'élever contre lui. Il est difficile d'analyser les sensations d'un homme qui passe subitement de la sécurité de l'innocence à la certitude d'être soupçonné et accusé d'un crime. On peut les comparer à un de ces horribles cauchemars où nous nous sentons pressés par un ennemi, menacés par un péril, écrasés par un malheur, et où les forces, la voix, le mouvement nous manquent pour y échapper.

Jacques Boscard ne trouvait pas un mot pour repousser cet épouvantable soupçon. Sur son visage, naturellement sombre, se peignait un mélange d'émotions étranges qui pouvaient aisément tromper l'œil d'un observateur. Son angoisse, sa pâleur, son silence, ressemblaient presque à un aveu.

— A mort! répétait la multitude.

Pour le moment, les gendarmes et le commissaire, au lieu de poursuivre leur enquête, durent songer à défendre Jacques contre cette première explosion de fureur populaire. Il fut provisoirement enfermé dans sa maison et gardé à vue par deux gendarmes. Les autres, de la voix et du geste, se mirent en devoir de refouler sur le village la menaçante cohue.

On sait l'effet de terreur que produisent sur les paysans ces habits de bleu, comme ils les appellent. Symboles vivants de la loi, gardiens de la sûreté publique, souvent martyrs de leur rude tâche, ces braves sont la dernière religion des sociétés qui n'en ont plus: ils ne sont pas tout à fait aussi spirituels que Voltaire; mais ce malheur leur est commun avec beaucoup de gens, qui, loin de s'en fâcher, y souscrivent.

Sans se calmer, les paysans obéirent: ils se dispersèrent par petits groupes, qui pour retourner chez soi, qui pour aller revoir le théâtre du crime, qui pour recueillir pas à pas les indices où se révélait la culpabilité de Jacques.

Le soir, un spectacle solennel et funèbre vint ajouter à l'exaltation de ces esprits jetés depuis le matin dans l'extraordinaire et l'imprévu. Une civière couverte d'un drap noir où s'attelèrent à tour de rôle les cousins et les camarades du défunt, rapporta son corps à Fontanes. Avez-vous vu, au Salon, il y a quelques années, un tableau représentant la course nocturne d'un curé de campagne allant à travers les landes, administrer les sacrements à un moribond? Il y avait quelque chose de cet effet mystérieux et lugubre dans la procession des villageois et de leurs femmes, précédée de leur curé.

La nuit était froide et sans étoiles. Le cortège défilait par groupes inégaux à travers les sentiers coupés de bruyères, faisant craquer sous ses pas l'herbe sèche et les feuilles mortes. De temps à autre, un engoulevent ou une chouette répondait par un cri mélancolique aux psalmodies funéraires qu'interrompaient à demi-voix les accusateurs les plus acharnés de Jacques Boscard. Ils avaient allumé des torches de résine pour éclairer la marche et lui donner un caractère plus saisissant. Au milieu des grandes masses d'ombre, ces lueurs mobiles semblaient courir sur la terre comme des âmes trépassées. Les chants ou les murmures traversaient l'espace, alternant avec la licence et s'accordant avec les frissons de la nuit. Les cœurs serrés ne se dilataient qu'en songeant que l'on tenait le coupable, et que le châtiment serait proportionné à l'énormité du crime.

On avait voulu dérober ce cruel spectacle au vieux père de Simon; mais les vieillards ont parfois un stoïcisme singulier, qui tient à l'égoïsme d'une vie près de s'éteindre et à l'endurcissement des organes aux prises avec la douleur. Le père Vernou s'obstina à rester debout, à attendre le funèbre cortège sur le seuil de sa porte, entouré de quelques matrones, dont l'affliction bruyante donnait le diapason aux autres. Lorsqu'on déposa devant les yeux de ce vieillard le cadavre de ce fils unique qu'il avait vu partir, le matin, plein de santé et de jeunesse, il essaya d'adresser quelques mots d'adieu à son cher enfant, son seul espoir, son seul soutien en ce monde; mais à ce moment, ses forces l'abandonnèrent, suffoqué par ses sanglots, on le vit s'affaisser dans les bras des personnes qui l'entouraient.

Chacun prit sa part de ce désespoir paternel pour en grossir le compte de l'assassin. L'attendrissement était tel, que l'on ne se rappelait plus rien de ce qui avait précédé l'horrible drame. Tout le monde, en cet instant, oubliait que le père Vernou n'était, en réalité, qu'un vieux finaud, vivant dans un continuel à peu près en fait de probité et d'argent; que la réputation de son fils n'avait pas toujours été bien nette, et que l'on n'était pas bien sûr que Simon se fût enrichi dans la très catholique Espagne par des moyens très catholiques.

L'horreur du meurtre, la vue du cadavre, l'effet de la scène, emportaient tout, et, dans cette population enivrée de colère, Jacques avait autant d'accusateurs, il aurait eu autant de bourreaux que la commune comptait d'habitants.

VI.

Le lendemain, une carriole de louage amena de Mende le procureur du roi, M. Faverney, et M. de Ribière, juge d'instruction. Ces deux hommes, tous qui avaient aux mêmes travaux, ne se ressemblaient pas.

M. de Ribière n'était plus jeune. Enfant du pays, très intelligent, mais sans ambition, il était de ces magistrats qui naissent, grandissent, vivent et meurent dans le même ressort, sans songer à déployer leurs talents sur un plus grand théâtre. Il aimait son état, pas assez cependant pour ne pas éprouver un vif soulagement chaque fois qu'au bout d'une enquête consciencieuse il rencontrait un innocent au lieu d'un coupable. Dix ans auparavant il avait épousé la sœur aînée de M. d'Estérac, le garde général dont le nom a déjà figuré dans ce récit. Par lui, il tenait à plusieurs des vieilles familles du département.

M. Antony Faverney, jeune et spirituel Parisien, protégé du général, fort protégé et fort en crédit, était un de ces types qu'a effacés, sous tous les régimes, le ministère public.

Il voulait arriver per fas et surtout per nefas, et pour cela qu'il appelait de tous ses vœux, pour faire briller sa rhétorique et se mettre en évidence, quelques-uns de ces crimes exceptionnels qu'on appelle, au parquet, de belles affaires. Peu lui importe que l'espèce humaine, — hélas! toujours en fonds pour cela! — inventât quelque nouveau prodige de scélératesse, si ce prodige, savamment exploité et dénoncé à la vindicte publique en périodes éloquentes, devait concourir à son avancement. Un crime bien réussi était pour M. Faverney ce que la chair fraîche était pour l'ogre et l'odor di femina pour le héros de Mozart. Homme du monde, danseur élégant, pianiste de seconde force, demander une ou deux têtes le matin et chanter le soir une romance sentimentale lui semblait chose toute simple. Il aimait à finir dans les salons du garde des sceaux ou de monsieur le premier une journée passée à l'audience.

Inutile d'ajouter que la respectable ville de Mende lui paraissait la plus ennuyeux des étages et la plus sévère des exils. Il y affectait les airs blasés et sultanesques de Châtelet et à Angoulême, dans les Illusions perdues. Pour en sortir au plus vite, il se fût résigné à voir une douzaine de scélérats assassiner un nombre égal d'honnêtes gens, et lui fournir le texte de douze réquisitoires.

A peine les deux magistrats étaient-ils installés, à peine avaient-ils écouté les premières dépositions, ouï le rapport du brigadier, du commissaire de police et de l'officier de santé adjoint à la première enquête que chacun suivit la pente de son naturel: Voilà un crime qui va me faire honneur! pensa M. Faverney.—Il faudra voir! se dit M. Ribière.

Ils recommencèrent le triste itinéraire de la veille, prenant pour point de départ le clos du Capelan, et se dirigeant vers la maison du garde. Ils s'arrêtaient à tous les endroits où le commissaire et les gendarmes avaient signalé des traces. Deux ou trois fois M. de Ribière crut remarquer que la dimension de ces empreintes n'était pas la même. On pouvait en conclure que l'assassin n'était pas seul, et dès lors un léger doute aurait pu être invoqué en faveur de Jacques, à qui personne ne supposait de complice. Mais cet indice était si vague! et la préomption publique était si forte!

On fit ainsi tout le chemin qui conduisait à la maisonnette: Jacques y avait passé la nuit, une nuit affreuse; son abattement était si profond, ses angoisses si atroces, qu'il n'avait pas même la force de songer à ses moyens de défense. A la stupeur des premiers instants, à l'effroi qu'il avait ressenti en se voyant dénoncé par toute une population et assailli de tant de colères, succédait cet engourdissement étrange qui suit les grandes catastrophes et finit presque par nous détacher de nous-mêmes.

La première enquête n'avait pas dépassé le seuil de la maison: les magistrats entrèrent et procédèrent à l'interrogatoire.

Jacques ne répondait que par une dénégation absolue: il avait passé, disait-il, toute la journée de la veille dans le bois, à la poursuite d'un braconnier, très loin du théâtre du crime.

Mais ses dénégations ne prouvaient rien.

— A quelle heure, lui dit M. de Ribière, êtes-vous sorti pour votre tournée?

— A huit heures environ, dit Jacques, qui, fort de son innocence, n'avait pas à dissimuler la vérité.

—Bien! reprit M. Faverney avec une inflexion narquoise; maintenant, monsieur Duclos, dit-il à l'officier de santé, à quelle heure jugez-vous que l'assassinat ait été commis?

—C'est entre sept et huit, que les bûcherons ont trouvé le cadavre: il était encore chaud: le meurtre a dû être commis entre six et sept heures du matin.

—Qu'avez-vous à répondre? continua M. Faverney de sa voix incisive et brève.

Jacques, de plus en plus écrasé, ne répondit rien. L'accusation en s'accentuant d'une façon si nette, les apparences en se réunissant pour l'accabler, opéraient dans son âme les ravages qu'un poison subtil exerce dans le corps. Il n'était que trop facile de prendre pour un criminel ce jeune homme pâle, aux yeux égarés, au visage contracté, alternant entre des dénégations laconiques et un silence sinistre.

Tout le monde le signalait comme le rival et l'ennemi de la victime; son énergie naturelle était brisée par une nuit d'insomnie, par un chaos de pensées se heurtant contre une énigme, par l'effroyable soupçon qui pesait sur lui et auquel il ne trouvait rien à répondre. Vingt-quatre heures auparavant, Jacques avait seulement l'aspect sauvage et sombre; maintenant il semblait méchant et farouche; on eût dit une bête fauve prise au piège et dévorant sa rage impuissante.

Pendant cet instant de silence, M. de Ribière le considérait avec une attention qui n'avait rien de malveillant.

— Est-ce la première fois que je vous vois? lui dit-il.

— Non, monsieur le juge, balbutia Jacques: vous m'avez vu chez M. d'Estérac... ma mère avait été sa nourrice....

— Mais votre mère était une très brave femme! s'écria M. de Ribière dont les souvenirs se réveillaient; qu'est-elle devenue?

— Elle est morte.

Il y avait dans ces questions, faites d'un ton presque paternel, quelque chose comme une lueur d'espoir, comme un refuge contre la désolation universelle. Peut-être l'infortuné allait-il retrouver sous cette balsamique influence un peu de fermeté et de sangfroid, lorsqu'un nouvel incident, plus terrible que tout le reste, vint le foudroyer.

Pendant cet interrogatoire, le brigadier, par ordre de ses supérieurs, faisait des recherches dans la chambre de Jacques. On eût dit qu'il ne procédait à cette opération que pour la forme et y apportait du moins une certaine négligence, d'abord parce qu'il ne supposait pas l'accusé assez stupide pour conserver chez lui de nouvelles preuves du crime; ensuite, parce que Jacques, qu'il guettait du coin de l'œil, le regardait faire d'un air indifférent.

Pour l'acquit de sa conscience, il chercha nonchalamment sous le lit, — puis dans la paillasse, — puis dans le matelas, — puis sous l'armoire, — puis sous la commode....

Arrivé là, il poussa un cri, un cri qui fit tressaillir toute l'assistance, et, montrant la ceinture ensanglantée qu'il venait de trouver sous le meuble, il ajouta en s'adressant à Jacques:

— Ah! gredin, nieras-tu encore?

(A continuer.)

Liste des Lettres.

Nlle-Orléans, 21 juillet 1867.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, pendant la semaine, de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et le dimanche de 9 h. à midi.

A

Armant Jules	Adam Théodule	Arrata Tomasa
Avezar Dominiq	Aufrau Jr	Auzemo Pietro
Adrien Stefani	Alaurin Jos	Artaujo Joseph
Augustin à Tebault	Archibard El	Andry J
	Apolinco Ignace	Aubert Nicola

B

Barnett Maurice	Baudouin A	Baron Louis
Barthe Bernard	Biaise A Roy	Baudot Louis
Barilla J	Bars Nicolas	Brumo..ari Joseph
Berthau François	Bertucci Giovanni	Bethancourt T
Bercier Anna	Beaufort Jean	Bellanger & Co
Bouhurg B W Mme	Betre Mme	Berger Martin
Bellanger A	Bertrand Paul	Beslin L
Bertin J	Bruno F	Beltrault, pr Gainsm
Bienville N	Bienvenu Delphin	Boué Germain
Bo des Silvain	Boisseau Eugène	Boudin, rue Levée
Bouchonneau	Boissière Louis	Boucher A Mme
Bougère A'phonse	Brissio A E Mlle	Brosselle Louis
Boudousquié C Mme	Bou..er L	Brugniers Claude Berthe Leonce

C

Castille Télesphore	Clavert Jean	Calazo Guiseppe
Cassells Leontine	Chs paux F	Capera Jean
Chapaux et Lonvéra	Cazevave	Carrano Antonio
	Clarbournet P L Mme	Casse P
Casagne Rémonde	Campe Marcos	Capdeviel J B
Cantania V	Castaneda J A	Caveiller Cha
Cavbeur Jos	Claverie P	Cassé J
Castalhans H C	Chevalier Adolph	Caldero F S
Chinott J	Ginencotto Philippe	Ceras H Melle
C l....n J F Mme	Cortier Pierre	Criado Ignacio
Courtade M Melle	Crunel A Melle	Colgnard C N Mme
		Coccasse Capt

D

Daron T Mme	Darcourt J Mme	Dallans T Mme
Dabancens Jean	Dalier A	Darras Négt
David G V R	De Kressier F W	Deremeaux J
Decoudreaux M'l	De Brinaue Alex	Deguilhau & Co
Deloupe L Mme	Demandre F	Debouras Léon
Dellandre Eugene	Defrance W J	De Russy Capt
De la Vaillus Yves	Delaustre Théod.	Devane L
Deleader ur K M	De Blanc C	Dejacob & Ridean
De Lacarre Ve S P	Dervyret Victor	Deconet Théod're
Demassiet Henri	Delpeus & F Mme	De Viere B Mlle
Dimitry F	Dim try Théo	Dispensa Salvatore
DiSimone Rosolla	Di Rago Giuseppe	Di Lorenzo V
Doure J M H	Donnés Pierre	Donnatuono Giov.
Dobreuil C Mme	Ducong E Mme	Dugas Adelar
Dutilo François	Dubuque Leon	Dupuy André
Dubert Joe	Duval Jules	Duvall Theodore
Duppiero Louis		

E

Euvard C	Eynaud O	Edmond & Bullant
Escandre C		

F

Franck Charles	Faver J B	Faiendy F
Faddo Francesco	Farr E D Mme	Fagiani Francesco
Frascari Felix	Fazende Léon	Fallo Giuseppe
Ferrère François	Fetie M Mme	Frediani Salvatore
Fremaux L	Florat J A	Fortier C E
Florit Juan y P	Fontaine & Col	F.s Jacques
Fore Gustave	Fortier P A	Foto W

G

Garcia E M	Gardiechi Luca	Grand Prosper
Gaudinus Rev	Gaucu N	Grande L
Gaillardet E Mlle	Gregoire Edmond	Grom Louis
Gerard A Mme	Gunnu Joanny	Gidd er J Léon
Grives Sulemier	God.hand B	Gomila J M
Guilliam J	Guidry Alex	Guljot pharmacien

H

Hardouin fils	Harer P	Harnais curé
Hebert J V	Hernandez Victor	Henri Antoine
Huguet D	Hurstu.. Xavier	Huart Dr

J

Jamot A	Janin Léon	Janin Chs
Jirauld E Mme	Joly J E	Jugo Paul

L

Laroch Louis	Lajeunesse Jos	Latrole H B
Lambert A	Lassare A	Laporte Jean
Labarthe P F V	Lasseigne C	Lambert C Mme
Labarthe J J	Lacroix J A	LaCount J Mlle
Lavie Jean	Lamotte Mme	Lamothe Mme
Lalanne Guillaume	Leblanc Aug	Lefevre P
Leclerc J	Legris Jean	Levy B
Leroy C	Leroy Chs	Levie C A
Lesell François	Lombardi Cesar	Langlois C H
Lose Félix H		

M

Majitolle J J Mme	Martinez A Mlle	Marc E
Manho Antonio	Mac..ya G Mme	Marine Vve F
Manpre Maria Rosa	Manpre Guiseppe	Mazza Rosa
Manpré Salvatore	Maumus Jean	Mathieu W M
Mascari Michiele	Mancusso Pietro	Mignon Oscar
Machon P	Mattei P	Massio J H
Mereto Antonio	Michel F Mme	Michel Louis
Michon P J	Moïse Miguel	Mollere L L
Molinn C M'e	Montfort	Mosses Ross Mme
Mourgeon L E	Mugaburo Manuel	

N

Nautré F	Nardini Gustavo	Naquin Basile
Nolasco Antonio		

O

Ouilbar M M Mme		

P

Prades A A	Pratt Victor	Pfaner P
Pescalanqua Guiseppe	Pepin E A Mlle	Pena Francis
Prebois Mme	Petit Louis	Pesaux F Mme
Pertinoe.or Manual	Pelegrino	Piquette F J Dr
Palloghne Louis	Picone Antonino	Popon Célestine
Provenzal Pierre	Poysot G H	Puteguet J P
Prain E Mlle		

Q

Quiassaro & Ragas		

R

Rencé N Dr	Reball	Rangois Pierre
Rembaud A	Renaud G	Renaud Célestin
Ribes P	Rivas Juan y R	Rivard Mme
Roccarp Domingo	Rovair P	Russeo Salvatore

S

St-Cyr J H Mme	Saux J M	Saint Seuce V Mme
Sgano Bartolo	Saboulard Lucien	Salvage Paul
Senac J	Seven H S E	Servant Manuel
Sacrisno Salvatore		Speciale Francesco
Soller Marie	Senshneider E Mo	Sier Dominique
Silvester Rev	Syberius	Simon Emile
Solane Dr.	Seglisch Bartolo	

T

Trais P	Trevenot Jos	Trépagnier Norbert
Taberville Vve Mme		Tinghi Antonio
Tomesch Josef		

V

Villard Edmond		

W

Wilson J F		

X

Ximenes A		

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

ST. LEON DESTEZ, COURTIER,

65......RUE TOULOUSE......65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous ses soins à la location des maisons et magasins.

4 juin—

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Ocean Pacifique.

NLLE-ORLEANS à	1re Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$80 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	30 00	10 00
Porto Rico	100 00	50 00	30 00
Haïti	100 00	60 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	73 00	35 00
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	38 00
St Vincent	145 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	83 00	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	47 56
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 05	186 75	107 27
Guayaquil	265 62	238 94	133 21
Payta	276 06	248 31	136 05
Lambayeque	286 69	257 80	147 51
Huanchaco	286 69	257 80	147 51
Casma	299 75	271 90	149 32
Huacho	304 69	276 72	157 34
San José	293 69	257 80	147 51
Pacasmayo	286 69	257 80	147 51
Callao	319 75	290 02	159 32
Cerro Azul	337 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	306 13	166 45
Chincha	331 90	306 13	166 45
Chala	361 31	325 55	180 65
Islay	375 41	347 74	187 75
Ilo	384 05	357 20	192 49
Arica	384 05	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	403 65	340 80	204 32
Cobija	408 65	340 80	204 32
Chanaral	412 50	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carizal Bajo	422 95	395 08	211 42
Huasco	422 95	395 08	211 42
Coquimbo	427 39	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 52	220 99
San Francisco	294 57	251 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 16	194 97	104 07
Punta Arenas	207 70	180 90	107 50
Realejo (Corinto)	233 70	206 25	133 20
La Union	238 70	211 56	135 70
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acajutla	243 70	222 00	143 76
San Jose	254 75	227 25	154 20

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière 24 pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or. Passage dans une cabine sur le pont avant.... 210. Passage d'entrepont.... 120

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 (or) sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne peuvent être cédés et aucune modification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

10 janv—1 an t. 1. 2 1.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE .... Duchesne....Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS .... Surmont....Samedi 13 juill.
EUROPE .... capitaine Lemarié....Samedi 27 juil
ST-LAURENT .... Bocande....Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160 | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $165 | Seconde cabine, $105.

Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Bard, samedi 29 juillet.

Passage de cabine, $100 en or—Entrepont $40 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen, ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Savril—1an — V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman. Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $115. Aller et retour, $175
New York à Londres, $120. Aller et retour, $185
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 109.

24avril—3m

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des steamers en service régulier jusqu'ici à la ligne directe entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.

De la NLLE ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix de Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.

$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CO., Rue Carondelet, No 83, ou à MAURY & CO. rue Gravier, No 188.

C. B. RICHARD & BOAZ, Agents-généraux pour passagers et fret de la Hamburg American Packet Co., 5 Barclay Street—New-York.

28 mars—1an

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE, CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent du Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les lundis, LEO. Comm. Dearborn. VIRGO. Comm. Buckley.
Ligne Atlantic C. M. S. S. Co. Départ les jeudis, HERMAN LIVINGSTON, C. mdt. Baker. GEN. BARNES, Comm. Morton.
Ligne Empire départ les samedis, SAN SALVADOR, Comm. Nickerson. SAN JACINTO Comm. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons-à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, Agent général pour les voyages.

26 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York. LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500	tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2600	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vansice, "
HAVANA	2000	"	Palmer, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	Ryder "
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Geo. B HARTSON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

1er déc '66—1 an

Pour New York directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON......Capitaine E. V. Gager.
GÉN. GRANT......Capitaine E. W. Holmes.
GÉN. MEADE......Capitaine A. W. Sampson.

Le steamer SHERMAN, Commandant A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 21 juillet, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Le brick UNION, fin voilier et de première classe, capitaine Thompson, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira le 22 du courant. Pour fret ou passage, (beaux emménagements) s'adresser à THORNDIKE & SON, rue du Camp, No 32.

Les personnes qui ont retenu leur passage, sont priées de venir recevoir leur billets. Il y a encore place pour un nombre limité de passagers d'entrepont à $30.

12juillet—6t

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., à Reims.

Le soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec la plus grande attention sous termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE, No 30 rue Vieille-Levée.

5 juin—1an

FONDERIE DE LEEDS (ÉTABLIE EN 1825.) Au coin des rues Delord et Fouchés.

Nous annonçons à nos amis et au public qu'en ayant... [illegible] ...LEEDS & CO.

POUR LE TEXAS

Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les passagers prennent le ferry, au pied de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 8 heures du matin, pour le convoi qui part de la gare d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit: MORGAN, Capt. Lawless ....les Dimanches, ...les Jeudis.

Ce steamer se relie, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

11 juillet

RÉDUCTION DE PRIX. Pour la Grande Ile (lieu de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, a repris son service régulier à la côte du Golfe.

Il partira de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing, Jefferson City, les samedis, les mardis et les jeudis à 8 heures et demie du matin. Il partira de la Grande Ile, pour s'en revenir, les lundis, les mercredis et les vendredis, à 8 heures du matin.—N. B. Un dîner sera le seul repas servi à bord.

Prix du passage..........$3 50.

Pour plus de détails s'adresser à HARVEY, Mc MAHON & Co., rue Carondelet, No 172.

11 juil—1m

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Baie St-Louis et Passe Christian $1 50
Mississippi City et Biloxi........ 2 00
Ocean Springs.................... 2 50
Pascagoula....................... 4 00

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très bon marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Pour Pascagoula tous les MARDIS et SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co. bureau 164 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, Rue Carondelet, No 25.

7 juill

LIGNE DES BORDS DE LA MER.

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50..........PASSAGE..........$1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakesley, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du Chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la baie St Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à COHEN M. SORIA, Rue Carondelet, No 16.

2 juill

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur ELLA MAY fin marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à partir du terminal, de l'extrémité du chemin de fer du Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera: Les LUNDIS et JEUDIS à l'arrivée des chars de midi; Les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de QUATRE HEURES P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 6 heures du matin.

De Madisonville—Les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures du matin. Il arrivera à Mandeville à temps pour le train de 7½ heures A. M.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr, rue de Chartres, No 76.

1er juin—3m

Départ, SAMEDI, 20 du courant, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas—Le paquebot régulier J. D. HINDE, capitaine J. P. Pascaud, partira pour Franklin, Charenton et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, Bayou Teche, la Nouvelle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville, et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ALLAN SMITH, chez Dupré, Grevemberg & Co, Vieille-Levée, No 69.

J. P. Pascaud, agent pour les vapeurs, rue Gravier, No 91. P. S. Le fret à destination du Bayou des Glaises sera reçu et expédié par le capt. Glasscock.

Nouvelle route aux Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, St-Marie et St-Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau INGOMAR, capitaine F. E. Burke, dans la route d'entre la Nlle-Orléans et Plaquemines, Bayou Sara, de la ville de Plaquemines au Bayou Teche...

L'INGOMAR part de Plaquemines le Dimanches et Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur "La fourche."

Le fret peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Lafourche" ou le "Nina Simmes." — Les passagers de "Lafourche" ou le fret expédié par l'un ou l'autre de ces bateaux sera transporté par la Compagnie du Bayou Sara ...

Pour les détails, s'adresser à A. C. ETIÉ, président, chez MM Dupré Grevemberg & Co, rue de la Vieille-Levée, No 64, Nouvelle-Orléans. 4 juill—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été publié, amendé et adopté le 1er juillet 1867.

A. SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer. T. TUPPER, Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE, Capitaine W. R. Greenlee, L. Reynal, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, Et SAMEDIS.

Le NINA SIMMES, Capitaine Geo. Trosser—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 10 heures du matin, Et VENDREDIS à 10 heures du matin et va jusqu'au Fisher's Store les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, en réparations.

A. C. GODDIN, Président. H. C. RARIDEN, agent pour les susnommés.

9 juillet—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau à vapeur fin voilier léger tirant d'eau ANNIE WAGLEY, capt. O. Hickey, M. Kenison, commis,—[en remplacement du steamer VICTORY] partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, en correspondance avec les convois.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. R. CARLIN, 33, Vieille-Levée.

J. B. PAGAUD, Agent d'annonces, 50 rue Gravier.

21 juin

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf ROBERT E. LEE, Capitaine Wm. S. Richardson partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis GEN. JOHN A. QUITMAN, Capitaine J. M. White, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7.

16 fév—1 an

Avis important.

Le Département ayant appris que des bateaux à vapeur et des bâtiments transportent dans ce port ou en emportent, constamment, en dehors de la malle des lettres qui ne sont pas dans des enveloppes timbrées, après avoir été maintes fois avertis que c'était contraire aux lois et était puni d'une forte amende, — Avis est donné à ceux que cela concerne, qu'à partir du 1er Août prochain des officiers (détectives) spéciaux se rendront à bord de chaque bateau ou bâtiment arrivant dans ce port et en sortant, et s'ils trouvent des lettres non timbrées à bord desdits bateaux ou bâtiments, ceux-ci seront poursuivis conformément à la loi.

Par ordre du Département du Bureau de Poste, R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

Les lettres qui n'ont trait qu'à la cargaison ou à des articles transportés comme fret peuvent, seules, être transportées sans qu'elles soient dans des enveloppes timbrées.

Bureau de Poste, Nlle-Orléans, 15 juillet 1867.

17 juill—13f

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS, Président.

30 juin—3m

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF......$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT

KING & FITZGERALD, agents, Rue Carondelet, No 2

7mai—1an

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire. Rue du Canal, No 56, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.

7avril—1an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES, A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, & constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentés de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9, à côté de

10nov—tf

L'ARROW TIE et les cercles en fer, patentés.

A vendre, au plus bas prix, par H. T. BARTLETT & R. W. RAYNE,

Agents généraux au No 45 de la rue Carondelet.

CES cercles sont les meilleurs dont on se serve actuellement pour mettre les cotons en balle. Les compagnies d'assurance de cette ville les approuvent, les presseurs de cotons de la Nouvelle-Orléans, de Memphis, de Mobile, de Galveston, de Savannah et les planteurs s'en servent exclusivement.

N. B.—Des ARROW TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans tous les Etats à coton, aux plus bas prix.

15mai—1an

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.

Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK. Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers.

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et un train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. les Dimanches et Jeudi, et arrivera à Alger à 5 P. M.

Les MARDIS, et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston. Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur sera averti ou quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermillonville, Grand Côteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères de la Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

11 juillet

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau du Surintendant-Général.

Nlle-Orléans, 25 juin 1867.

A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi-heure avant le départ.

J. S. WILLIAMS, surintendant-général. ED. WARE, agent général pour les billets.

27juin—au 31 juil.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE, — DU LAC,

DE LA VILLE		DU LAC	
6 h. A. M.,	char cheval.	5½ h. A. M.,	char à vapeur.
6½	char à vapeur.	6	"
7½	"	8½	"
9	"	9½	"
10½	"	11½	"
midi	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
7	"	7½	"
8	"	8½	"
9	"	10	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu du chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY, Surintendant-général.

4 avril

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

La Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de vapeurs du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT, Surintendant général, à Chicago.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les Passagers, à Chicago.

B. F. LONGLEY, Agent général au Sud. Nlle-Orléans.

16mai—3m

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 176 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle avertit le public qu'elle transportera les bagages et le fret à tous les dépôts des différents chemins de fer, aux débarcadères des steamers et bateaux à vapeur.

Cette Compagnie se charge du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les différents convois de chemins de fer, les steamers, les bateaux...

Cette ligne est représentée par des conducteurs sur tous les chemins de fer et les vapeurs...

11 mai—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: Rue du Camp, No 19.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867		$187,683 27
Savoir:		
Primes d'incendie	$73,365 19	
Primes de mer	59,031 65	
Primes de rivières	45,286 41—$187,683 27	
Primes remboursées		698 21
		$186,985 06
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$12,667 42	
Sur risques de mer	26,470 13	
Sur risques de rivières	18,851 88	
	$67,989 43	
Rebat	34,225 30	
Réassurance	9 617 57	
Taxes	2,781 46	
Dépenses, escompte, etc.	26,758 61—	145,392 37
		$ 13,592 69

— ACTIF —

Billets de capital	$300,000 00
Effets garantis par hypothèque	5,000 00
Primes en voie de perception	17,240 62
Effets payables sur demande	38,500 00
Actions du Dry Dock Valette	1,000 00
Meubles et installations de bureau	2,691 37
En caisse	24,100 70
	$388,592 69

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

— Directeurs —

E. Rigney,	H. H. Stanley,
George W. Mawson,	A. B. Hitchcock,
T. M. Simmons,	James Byrnes,
W. H. H. Witherell,	B. J. West,
T. Prudhomme,	C. M. Soria,
B. L. Marx,	E. Newman,
Alexander Marks,	J. P. Eggleston,
W. R. Greene,	A. D. Grieff,
John H. Keep	C. E. Slayback.
N. H. Thomas,	

E. RIGNEY, Président. A. D. GRIEFF, Vice Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire. 12 juillet—1m

J. M. ELKIN. F. STRINGER

ELKIN & Co.,

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment: NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE, Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail. TOILES CIRÉES, de 6 à 18 pieds, TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, &c. 10 mai—3m

A LOUER.

Une jolie MAISON de résidence, à étage, avec dépendances grande citerne, jardin et cour carrelés, contenant quatre pièces au rez-de-chaussée et autant au premier étage, située rue Dumaine No 439, entre Tonti et Rocheblave. S'adresser à NARCISSE FRÉCHOU, 270, rue Poydras, ou au marché à la viande du Second District.

28 juin—1m

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord. — Rue Carondelet, No 44. — 24 juin 1867.—Avis est donné qu'à partir de ce jour il sera ouvert, à ce bureau, un livre pour l'enregistrement gratuit de toutes les propriétés à vendre le long de la ligne de ce chemin de fer.

Ceux qui désirent vendre des propriétés sont invités à en envoyer au bureau une description complète, et en faire savoir l'emplacement, la nature du sol, le prix, le nom de l'agent, &c. Les personnes qui veulent acheter des propriétés le long de ce chemin de fer, sont informées qu'elles trouveront toutes les facilités et tous les renseignements à ce bureau.

R. S. CHARLES, Trésorier.

28 juin—1m

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la Nouvelle-Orléans d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIETAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DEPURATI DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. H. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLEANS (La.), 134, rue de Chartres.

Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 58, (Agents pour la vente en gros).

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..........$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général. 62......Carondelet, No 58. 13 mai

BROOKS, M'ACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires, RUE CARONDELET, No 80, Nouvelle-Orléans.

JAMES M. BROOKS, Le H. LeGAY, HUGH MACDONALD.

Marchandises sèches

BOUTES, SOULIERS et CHAPEAUX. En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'avoir lieu. 30 juil—1an

Le Dr. J. V. Delagrave,

ancien médecin interne des hôpitaux de Paris, ancien chirurgien-major de la marine impériale française,

A transféré son domicile et son office au No 134, rue St-Philippe, entre Bourgogne et Remparts. Traitement de toutes les maladies chroniques ou aiguës—Consultations de 10 heures à midi et de 4 heures à 6 heures. 30juin—1m

Dr De Roaldès.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE DOCTEUR DE ROALDES a transporté son domicile au No 183 de la rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.

Consultations de 4 à 5 heures. 4juil—1m

Le Dr. Kunemann

A transféré son bureau du No 135 de la rue St Louis au No 156 de la rue du Canal, près Baronne. 28juin—1m

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue du Maine, encoignure Royale, TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.

12mai—3m

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

9mars—1an

J. A. De HART, DENTISTE,

17.................Dauphine.................17

29 nov—1an Près Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS

E. RABASSE, Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m. à 5 h. p. m. 17 mai

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe, IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1erner

INJECTIONS ET PILULES DU Dr. RICORD.

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par E. GAUDOZ, Pharmacien, Enc. Conti et Bourgogne.

21juin

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris. Enc. Conti et Bourgogne

23juin

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.

Bureau central: rue du Camp, No 21.

DÉPOTS

au No 13 de la rue Crossman, aux Nos. 71 et 73 de la rue Front, aux Nos 19 et 21 de la rue St-Thomas, au No 52 de la rue Boré..., aux Nos. 35 et 37 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président. JNO F. FRANZ, Surintendant. WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

ABSINTHE SUISSE d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en barriques. Il le fournira par le commerce, par caisse ou par damejeanne d'un, de deux, de trois ou de cinq gallons.

G. W. DUNBAR & SON. Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod. 9 juillet

CHAPELLERIE FRANÇAISE, RUE DU CANAL, No 187 1/2. VICTOR BOUTROUX,

(Successeur du Magasin, No. 38, rue St. Charles.)

Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Castor, sur commande, pour hommes, jeunes garçons et enfants, à des prix très réduits, rue du Canal, No 187 1/2, entre Dauphine et Bourgogne. 1er juin—3m

Cessation d'Affaires.

LE soussigné ne désirant pas continuer les affaires après cet été vendra tout son stock à beaucoup au dessous du prix coûtant. Les articles qui lui resteront au commencement de l'automne seront offerts à l'encan. Les personnes responsables qui désireraient traiter pour la possession du magasin avec un bail de trois ans, à partir de novembre prochain, peuvent adresser leurs demandes dès à présent.

M. R. HAGGERTY.

27juin—1m Rue du Canal, No 133.

FABRIQUE "MARIPOSA" De Portes, Fenêtres, Jalousies et MOULURES.

67.......RUE ST. JOSEPH.......67,

Entre Tchoupitoulas et Nouvelle Levée.

Cet établissement fabrique à vingt pour cent meilleur marché qu'autrefois. 23 juin—1m

Bois de choix pour comptoirs, etc.

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184.

13 juin—1 an.

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL ADOUE & CO., 6juin—6m Seuls agents, 29 rue Toulouse.

Vacances des Ecoles Publiques.

LES PROFESSEURS ou les élèves qui désirent avoir une belle écriture ou quelques leçons faciles, ou désirent apprendre la tenue des livres, les mathématiques ou les langues peuvent s'adresser au COLLEGE COMMERCIAL de DOLBEAR, au coin des rues Camp et Commune. Il y a des salles et des heures spéciales pour les dames. Les demoiselles et les jeunes gens. Les classes commencent mercredi 26 juin. Chacun doit s'inscrire d'avance. Il existe des arrangements spéciaux pour les commis pendant la fermeture des magasins.

RUFUS DOLBEAR, 21juin—1m. Président.

Charles E. Fortier, Encanteur,

Rue Bienville, No. 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 2juillet

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO., Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. H. SIMMONS & CO, Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH, De la Presse Pélican.

STANLEY & CO., De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE, De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR, Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO., De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO., De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR, De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre, Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO., Marchands de toile d'emballage et de cercles, 1er juin—3m Rue Natchez No 41, Nlle-Orléans

O. B. GRAHAM & Co.,

139.......RUE GRAVIER.......139

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU "YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile superfine, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à sacs... [illegible]

PHOTOGRAPHIE.

S. ANDERSON,

61..........Rue du Camp..........61

ANNONCE à ses clients et au public qu'il passe l'été à la Nouvelle-Orléans et continue, personnellement, de faire des photographies... [illegible]

S. ANDERSON, Rue du Camp, No 61.

28 juin—1an

INSTITUTIONS

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIE. PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent a sociétés sans augmentation. Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

J'AI l'honneur de prévenir mes clients et les familles qu'à partir du 1er juin 1867, le Collège anglais, français, espagnol, allemand, de la rue des Remparts, 240, sera transféré au No. 24 de la même rue, entre Canal et Commune.

Les cours du jour pour les garçons et du soir pour les jeunes gens continueront tout l'été.

Le Directeur, CH. CARON,

25mai—au 28juil.

INSTITUTION MARTIN.

HENRI DERON, SUCCESSEUR,

Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman.

MR. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'Institution Martin.

Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de seize années suffiront pour lui assurer le patronage de ses anciens clients et celui des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants. 21 juin—3m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 15 sout—

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des maisons de commerce de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les lignes de commerce. Catalogues envoyés à qui en fait la demande. 4 nov— RUFUS DOLBEAR, Président

HOTELS, RESTAURANTS, etc,

LE RESTAURANT BOUDRO,

A l'extrémité du Chemin de Fer Pontchartrain,

est ouvert pour les DÉJEUNERS, DINERS ET SOUPERS.

ON y trouvera les mets les plus délicats et les vins les plus fins du pays.

La maison a été mise à neuf, agrandie, et offre tout le confort désirable. 16 juillet—1 m.

Hôtel du Croissant,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET établissement sera ouvert, le 15 Juin, pour recevoir les pensionnaires. Les propriétaires ne négligeront rien pour en faire un hôtel agréable.

Les passagers qui s'y rendent sont priés de marquer leur fret et leur bagage "Crescent Wharf.".

8 juin—2m.

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES &c,

Angle Canal et Bourgogne.

20 mai—1 an L. B. GASTINEL

RESTAURANT ST-LOUIS.

75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une belle et spacieuse galerie, et l'ameublement en ayant été choisi pour donner à ce restaurant le confort et l'élégance voulus, il espère le public voudra bien l'honorer de leur confiance, y trouvera toujours un choix de mets fins et variés, une cuisine excellente des vins de premier cru et une grande modicité de prix recommandent l'établissement.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31 mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS,

..................RUE ROYALE..................32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes &c. &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire, No 11 Rue Royale entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux, ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—

HOTEL FIJUX,

10, WAVERLEY PLACE—New York.

MR. R. JULES FIJUX recommande pour la saison prochaine aux nombreux voyageurs de la Louisiane, son hôtel qu'il vient d'agrandir—Table d'hôte française et prix modérés. 26avril—1m

L. A. BELLANGER,

F. DUMONTEIL, SUCCESSEUR,

Coin Canal et Bourbon.

Confiseries! Patisseries!

LUNCHS: SOUPERS: REPAS SUR COMMANDE.

M. F. DUMONTEIL a l'honneur de prévenir le public qu'étant devenu acquéreur de cet établissement à partir de ce jour, il ne négligera rien pour continuer à mériter la vogue que son prédécesseur avait su acquérir

16 avril—6m

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama.

CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.

Nous croyons devoir appeler l'attention des malades d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies auxquelles les femmes sont sujettes et de la syphilis.

Prix de la pension.......... $15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

JAMES CONNOR & CO, Propriétaires.

10 mai—4m

Eau de Seltz! Eau de Seltz!

LOUISIANA SELTZER WATER MANUFACTORY,

No 71, RUE POEYFARRE.

Les soussignés ayant reçu de Paris, par le Diana un supplément de syphons, donnent avis aux consommateurs d'eau de seltz, qu'ils sont en mesure de fournir amplement à la demande.

Sur commande, ils fournirout de l'Eau de Vichy ou toute autre eau minérale.

Tout ordre laissé à la Poste, boîte No 1513, sera exécuté sans délai.

Eau de Seltz mise en bouteilles pour la campagne.

23juin—1m. TRÉMOULET & LETOREY.

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX, et BRIQUES de toutes qualités, par V. DEMOKUELLE, Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15février—1 an

GEORGE F. BROTT,

16..............rue Fulton..............16

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1an

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 34 rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans, Louisiane

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 10fév—1an

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix et moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux, acheter ailleurs, ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

JACOB OTT, Entrepreneur.

REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 35, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov—1an

VENTES JUDICIAIRES.

L. P. Prudhomme vs Leonard Nicholas Jahan

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 19,136 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont voici la description:

Un certain terrain situé au faubourg Tremé, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro DIX-HUIT de l'îlet numéro HUIT, lequel est borné par les rues Derbigny, Claiborne, Columbus et Kerlerec, ayant mesure américaine, trente-et-un pieds six pouces et une demi-ligne de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de cent pieds, suivant plan de Cosnier daté du 5 juin 1847, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de Theodore F. Devoe, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 20 d'avril 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 juin—29; juil 6.15.22

A. ROCHEREAU & CO. agents vs. F. C. MAHAN. LES MEMES vs. LES MEMES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans —Nos 19,386 et 19,861— En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de —

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, à une réclamation en sa faveur au procès intitulé F. C. Mahan vs le bateau à vapeur Olive Branch, le capitaine et les propriétaires, portant le No 18,279 des dossiers de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. La réclamation ou le procès étant pour la somme de Trois cent vingt-sept piastres ($327), avec intérêt légal à compter du 16 de novembre 1864 pour prétendu dommage encouru par la détention et l'embarquement d'un lot de pommes. Ladite réclamation est aujourd'hui pendante en la Cour Suprême (No 1,290), en appel par Mahan, d'un verdict et d'un jugement contre lui rendus.

Et le même jour, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville—

Les installations, du magasin situé au No 33 rue Front, Premier District de cette ville, marchandises, meubles et effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Aussi un Piano et un lot de vaisselle.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juillet—10.13.16.19.22

La Dame R. M. PIKE Ex. vs W. P. WILLIAMSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,512—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux de juillet 1867, à dix heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de —

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juil—13, 16, 19, 22

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO., J. A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM. H. AMES.

BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.

WRIGHT BRINKERHOFF vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,457, 18,470 et 12571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus je procéderai le SAMEDI vingt-sept de juillet 1867, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

L'installation du magasin situé rue du Canal, No 147, Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juillet—16,19,22,27

J. L. STERRY vs FELLOWES & CO.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 11,216 — En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-sept de Juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs à soixante Treize Actions du fonds capital de la Banque des Marchands.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16juil—19 22 24 27

S. D. Schuyler vs. Rocha, Becker & Co, J. A. Da Rocha, J. G. Becker & Wm. H. Ames.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 21,613. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi 27 de juillet 1867, à 10 heures du matin, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le terme restant du bail du magasin situé rue du Canal No 147 Deuxième District de cette ville à raison de cinq cents piastres ($500) par mois payables à la fin de chaque mois, lequel bail expirera le 1er d'octobre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur paiera le loyer à son échéance comme il est dit plus haut, et la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 juil—19,22 25

Amaron Ledoux vs. A A Jones et al.

Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 21,018.

La dame A. Z. Cammack, vs. le Dr. A. A. Jones—No 19,564

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans —Par suite d'un consentement de deux parties intéressées dans les affaires ci-dessus, je procéderai le Lundi vingt-deux de Juillet 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une Pharmacie transportés de la maison située No 20 rue Baronne, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16juil—19,22 25 29

BRADY & PALMER vs. J. R. BARCLAY

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,815—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont voici la description suivante:

Un certain terrain situé au Bourg Duvergé, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, ayant mesure américaine, quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Jackson sur cent vingt sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur, entre les lignes parallèles. Ledit portion de terre est composée de la totalité du terrain désigné par le No. Trois de l'îlet No Trente-neuf compris entre les rues Jackson, Madison, Homer et Mouton, suivant plan dressé par A. D Hemecourt, arpenteur, le 10 de septembre 1846 et déposé en l'étude de Jos. Cuvillier, notaire, en cette ville sous le No 195 au Livre de Plans No 5 (Bis), mesurant, mesure américaine, trente et un pieds cinq pouces cinq lignes de face à la dite rue Jackson, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur, et de la portion de terrain No Deux, contiguë au terrain No Trois désigné ci-dessus, mesurant onze pieds et sept lignes de face à la rue Jackson sur cent vingt sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'elle pourra apporter. Le prix d'adjudication sera payable comptant en bonne obligation, avec le privilège d'hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $215 00 cents environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

9 juil—13 17 22 26

J. B. LIPPINCOTT & Co. vs THOS. L. WHITE.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI trente et un juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux, ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu d'un magasin de livres et de fournitures de bureau, situé au No 62 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19juillet—22,25 29,31

Succession de HENRY A. STREAM—No 23,975.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice et exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. E. O'RORKE, 19 juillet—19,24,28 Greffier.

Succession de WILLIAM DUFFY.—No 28,381.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur et ex-officio administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, 19 juillet—19,24 28 Greffier.

Succession de JULIA JONES, épouse de David Jones.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des enfants mineurs de la défunte ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, 19 juillet—19,24,28 Greffier.

Succession de SIMON D. GRATIAA.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Pierre Longis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Simon D. Gratiaa, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, 14 juillet—14,19,23 Greffier.

Succession de SARAH JANE STONE—No 29,450.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE, 20 juillet—20,25,29 Greffier.

Succession de MARIE ROSE LABAT—No 28,916.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. E. O'RORKE, 20 juillet—20,25,29 Greffier.

Billet perdu.

PERDU UN BILLET souscrit par M. Félix Ragas, à l'ordre de M. Nicolas Quiassaro, daté de la Nlle-Orléans, le 28 ou le 30 avril dernier, de la somme de 4,880 piastres et 15/100. MM. Dorlocourt et L. Lombard, l'ayant signé comme témoins, le public est prié de ne pas négocier le dit billet, en ayant été arrêté. 3 juillet—1m

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur du "Currency."

Washington, 4 juin 1867.

AVIS est donné à toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans, Lne, de les présenter, avec les preuves légales, à CHARLES CASE, receveur de la dite banque, à son bureau, à la Nlle-Orléans.

H. R. HULBURD, Contrôleur du "Currency."

19 juin—3m 1pu PP

Egaré ou Perdu.

UN BILLET tiré par John Brausch, à son ordre et endossé par lui, pour deux mille piastres, daté du 25 août 1866, portant intérêt à raison de 8 pour cent, de l'échéance, payable à un an date, à la Banque des Citoyens de la Louisiane, dans cette ville, payable en VARIETUS par S. Sonny notaire public de cette ville, remplaçant Adolphe Boudousquié, autre notaire.

Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet, attendu que le paiement en a été arrêté.

LEON GODCHAUX, Nlle-Orléans, 27 juin 1867. 27 juin—1m

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.

500 caisses divers modèles Eaux de fleurs d'oranges, 200 estagnons " " 75 bonbonnes Eaux de roses.

Marchandises ci-dessus vendues ensemble au gallon. Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c, à vendre à ma fabrique, le plus ancien établissement de la Nlle-Orléans.

Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers.

15 juin—3m — A. DOUSSAN, rue de Chartres, 106.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO.

O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 23 juillet, il sera vendu, à 10 heures précises à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Nouvelle-Levée—

400 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que—

Cotons blancs et écrus, indiennes, percales, jaconas, toile d'Irlande, organdis, mousselines, cotonnades, coutils à matelas, denims, flanelles, alpacas, mérinos, casimirs, toile à sac, drap d'été, cravates, bonneterie, mouchoirs batiste, soutiens-chemises et caleçons, ombrelles, rubans, aiderbe, gants, mitaines, lacets, jupons, &c, &c, &c.

Conditions à la vente. 21 juil.

PAR A. FEIBER

Grande vente péremptoire De marchandises sèches, habillements, lingerie bottes, souliers, chapeaux, &c, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER, H. MARKS, encanteur.

LUNDI, 22 juillet, il sera vendu à 10 heures du matin, dans le salle d'encan, au No 45 de la rue de Chartres—

500 lots de marchandises sèches assorties.

Cotons blanc et coton écru à draps, indiennes américaines, françaises et anglaises: jaconats suisses, tape check et mull, toile d'Irlande, damas et toile à devants, Bobinet et coton à moustiquaires, Cotonnade, tweed, jeans et bobinet, Gingas, coutil à matelas, stripe, &c., Malakoffs, rideaux en dentelle, bonneterie, etc.

— Egalement —

397 lots d'habillements assortis convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Un grand assortiment de lingerie comprenant tous les articles.

Un grand stock de bottes, souliers et chapeaux.

Conditions à la vente. 21juil

MONTGOMERY, BROS. & CO

Succession de Constantin McPhelin. No 28,981.

LA BARGE MODELE MADISON A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 26 juillet, à 10 heures, au pied de la rue First, 4e District, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Seconde Cour de District dans Nouvelle Orléans, 25 juillet 1867, et portant le No 28,981 du dossier de la dite Cour—

La barge modèle MADISON, de 602 tonneaux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 juil—21 26

Meubles. Meubles. Meubles:

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 23 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles — TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à sièges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonger, gravures, tableaux, petite batterie de cuisine, etc.—le couteau de plusieurs autres objets de ménage.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage chaises à sièges et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 23 juillet, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—

Elégants Chevaux appareillés, do do de monture, Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Propriété encoignure Palmyre et Galvez.

SUCCESSION DE PETER WILLIAMS.

No 28,99—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 24 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté ... de juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Peter Williams—

Le... terrain ... borné par les rues Palmyre, Common, Johnson et Galvez, désigné par le No 13, mesurant ... pieds ... de face à la rue Galvez, sur une profondeur ... à la rue Palmyre ... [illegible]

Conditions de la vente—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867. Actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castel, N. P. 21 juillet—août 10, 24

PROPRIÉTÉ EN FACE DU FAIR GROUNDS.

Succession de Michael Miller—No 27,023.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

N. J. HOEY, Encanteur.

Bureau No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI le 27 de juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 15 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère pour le compte de la succession de Michael Miller, la propriété suivante:

CINQ LOTS DE TERRE dans le Troisième District dans l'îlet irrégulier, borné par le Chemin de Gentilly, ... Avenue St Bernard et Paris ... [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente et les timbres de revenu intérieur aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. Cohn notaire public. 21 juil—6 13 20 27 juil

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Thomas Luddy—No 29,191.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que J. P. Freret a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Thomas Luddy décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 21 juillet—21 26 30 Greffier.

Succession de James A. Williams—No 29,466.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Saint Felix Casse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jas A. Williams décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 13 juillet—17 21 Greffier.

Succession de JULIE VINCENTE QUINTIN. No 28,735.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 16 juillet—16 21,25 Greffier.

Succession de Uriah Sadler—No 28,485.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par E. C. Sadler, exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 13 juillet—17 21 Greffier.

Succession de H. E. A. DOLHONDE—No 27,159.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la Société de John S. Wallis & Co et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John S. Wallis, liquidateur de la dite Société de John S. Wallis & Co, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 17 juillet—17,22,25 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent salut: — Attendu que Edmond Campanel ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée le dix-septième jour de juin de l'année 1867, pour un avis conformément à un acte de la Législature de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855;"

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et la mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le huitième jour de juin de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 5me jour d'avril de l'année 1867, dans l'affaire de John Coleman vs. un lot de terre, &c., No 98.27 du docket de cette Cour, à laquelle vente Edmond Campanel s'est rendu acquéreur pour le prix de $1,210 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE (subdivisée en quatre terrains) située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Ursulines, de l'Hôpital, Rocheblave, et Tonti. L'un des dits terrains forme l'angle des rues des Ursulines et Tonti, et les autres terrains sont contigus et font face à la rue des Ursulines. Les dits terrains, ayant ensemble, une façade de cent neuf pieds, deux pouces et quatre lignes, sur une profondeur, chacun, de quatre-vingt huit pieds quatre pouces et deux lignes. Avec les améliorations qui s'y trouvent.

Par ordre de la Cour. WM. WOELPER, 22juin—6 et 20, 22, 23juil. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent, salut:—Attendu que Madame Mary Orth veuve de Jacob Matz, a acheté à une vente faite par G. de Feriet, encanteur la propriété ci-après décrite, s'est adressée au greffier de cette Cour où la dite vente passée par devant A. Ducatel, notaire, le 18 juin 1867 fut enregistrée le vingt-huit de juin de l'année 1867, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855";

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et la mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le susdit encanteur, le vingt-septième jour d'avril de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 27me jour de février de l'année 1867, dans l'affaire de Jane Freer, femme de Henry Grant, vs. Jane Adiam et Didier Fleston, No 27,079, du Docket de cette Cour, à laquelle vente la dite veuve Jacob Matz, s'est rendue acquéreur pour le prix de $3,300 00, ainsi que le tout appert du susdit acte de vente passé par devant A. Ducatel, le 18 juin 1867.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et privilèges, &c, qui y attachent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Grands Hommes ou Dauphine, Mandeville, Craps ou Bourgogne. Le dit lot forme l'encoignure des rues Marigny et Dauphine, et mesure ... quatre pieds de face à la rue Marigny sur ... de profondeur, et ... à la rue Dauphine.

La propriété ci-dessus étant la même que Andrew Pleston a acquis de Lenore Dorastan Dalcour par acte devant J. Lisbony, notaire, le 13 avril 1855.

Greffe de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1867.

P. R. O'RORKE, 29 juin—juil. 13, 27 Greffier

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

BUREAU, RUE DU CANAL, No. 69, Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1867.

CONFORMEMENT à une résolution des Directeurs de cette Compagnie, datée du 1er mars 1867 et du 6 juin 1867, le Secrétaire et Trésorier est maintenant prêt à émettre les bons de seconde hypothèque de cette Compagnie pour les coupons dûs sur les bons de première hypothèque.

G. W. SQUIRES, Secrétaire et Trésorier.

13 juil—1 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS

S. S. ZELNICKER, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 42.

LUNDI, 22 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots de marchandises sèches savoir: Jaconats français, linons ..., mousseline suisse blanche, jaconat, brillants, nansouk, tape-checks, mousselines brodées et Jacquard toile d'Irlande, toile 10/4 et 26 pouces, toile blanche et toile de ... quatres, ginga ..., coutils à matelas, rideaux ... jeans, tweeds, flanelles, kerseys, ... toile de ... blanches ...

200 lots de lingerie—chemises blanches et chemises en couleur, chemises de peau, caleçons, ... bonneterie, corsets, gants chemises de femmes, ...

— EGALEMENT —

Une caisse de drap léger avarié. 21juil

400 caisses de bottes, souliers et brodequins,

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur

Bureau rue de Chartres, No 42.

MARDI, vingt-trois juillet, à 10 heures du matin il sera vendu:

400 caisses de bottes et de souliers venant d'être débarquées des derniers steamers de Boston et qui seront vendues sans aucune réserve. L'assortiment comprend: Bottes cousues et grain

Brogans pour demoiselles et pour femmes, Brodequins pour hommes et pour jeunes garçons, Russets, Souliers à boucles, Oxford Ties, Guêtres pour dames et pour demoiselles, Souliers Jenny Lynd pour dames, Guêtres, cousues et chevillées, pour hommes et pour jeunes garçons, Malakoffs pour hommes, Bottines pour dames et pour demoiselles.

Conditions à la vente. 21 juil

PAR G. DE FERIET.

Vente pour opérer un partage.

MEUBLES! MEUBLES!

Theo. Adam et als. contre Joseph Vincent et al—No 27,967.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 62.

MERCREDI, 31 juillet 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, Nos 259 et 261 de la rue du Camp, entre les rues Marais et Tremé, il sera vendu à l'encan public pour le compte des héritiers de feu ... Adam et de Mme Catherine Caro, sa veuve, et en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—

Les meubles qui se trouvent dans la dite maison et comprenant: Sofas, chaises, tables, bois de lit, glaces, tapis, rideaux, tables de jeu, pendules, vases, linge de ménage lavabos à dessus en marbre, armoires, &c., &c.

— Egalement —

Un piano Pleyel et un lot d'argenterie fine.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 juil—24 27

Terrain amélioré et de prix dans la ville de Belleville.

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.—No. 28,957.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 62.

LUNDI 19 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable ... Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 juillet 1867, la propriété ci-après décrite appartenant à la dite succession savoir:

Un certain terrain situé dans la ville de Belleville, dans cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, presque en face de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 25 de l'îlet No 8 ... entre les rues Chesnut, Goeselin, Alix et Eliza, d'après un plan dressé par ... le 12 septembre 1840. Le dit terrain a 31 pieds 7 pouces de face à la rue Goeselin, sur 127 pieds de profondeur entre ... lignes au pied américain. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison, ... chambres garnie devant et derrière—Les dépendances se composent d'une cuisine en bois et à étage, ayant six chambres dont 2 chambres et au-dessus, une grande cuisine, ... dans la cour une grand hangar, ... citerne ..., arbres, &c. &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 juillet—9,20 27—août 5 ... 17 19

Résidence très agréable au No 3 de la rue Marais, entre les rues Bienville et Douane.

SUCCESSION DE MADAME BÉNÉDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.

— No 29 326 —

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau rue Royale No 62.

SAMEDI 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... juin 1867, la propriété ci-après décrite appartenant à la dite succession—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues ... Bienville et Douane, ... pieds 7 pouces ... de face à la rue Marais ... pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur ... [illegible]

La bâtisse et les améliorations ... la MAISON ... No 3 de la rue des Marais ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par ... avec privilège de vendeur ... [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

21 juillet—26 ... 3 août

Morceau de terre de prix dans le Deuxième District.

Succession de Jean Desmarées.

No 29 877

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI 23 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Hon. ... Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 mai 1867 la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un morceau de terre situé dans le ... la rue Bienville ... [illegible] ... pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue ... pieds ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par ... privilège de vendeur ... [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

21 juillet—28 ... juillet

Meubles! Meubles!

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 62 rue Royale.

MARDI 30 juillet 1867, à ... heures du matin, ... rue Goeselin, entre les rues Alix et Eliza, ... en vertu d'un ordre de l'honorable ... Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ...—

Les meubles ... armoires, tables, chaises ... [illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR S. GUINAULT

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Meubles acajou, noyer et chêne.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI, 24 juillet 1867, il sera vendu à 10 heures du matin, au No ... de la rue ... entre Remparts et Bourgogne—

L'ameublement complet de la maison comprenant bois de lit et literie, armoires, tables ..., ... chaises ... glaces, ..., verrerie, vaisselle, batterie de cuisine, ... et une quantité d'articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant en greenbacks. 21 juil

Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 25 juillet 1867, il sera vendu à 11 heures du matin chez Jeanot à l'extrémité de la rue Benville à la Metairie.

Les animaux suivants comprenant la vacherie de M. Leon Ladoux qui se retire.

18 belles vaches laitières, fraîches en lait avec veaux,

2 chevaux—une mule—une charrette à lait

Une charrette à provision—Le privilège d'une table au marché Nouvelle dont la vente est de $6 par jour

La clientèle de la vacherie d'environ 15 gallons par jour.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $500 six mois et au dessus de $500 un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

N. B.—Les vaches ci-dessus sont de première race et race fine et sont en parfait état. 14 juil

Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI 22 juillet 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le rail road Pontchartrain, de l'autre côté après avoir passé l'Hôpital Lozenberg. La vacherie de Andre Casebon, qui liquide, étant obligé de quitter les lieux

14 jeunes et magnifiques vaches dont six sont au premier et second veaux, les autres fraîches en lait et avec veaux.

2 chevaux, 1 charrette à lait et harnais, 1 charrette à provision, les bidons et ustensiles de la vacherie.

La clientèle qui est de $7 par jour sera divisée entre les deux plus forts acheteurs.

CONDITIONS—Jusqu'à $200 comptant, et au-dessus de $200, 9 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 16 juil.

Succession de Sylvestre Nerestant Rabassa

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 13 août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 5 juillet 1867, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ste Anne Dumaine, Derbigny et Roman, laquelle portion de terre forme encoignure des rues Ste Anne et Derbigny, et mesure au pied français, ... pieds 6 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny; Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. La propriété ci-dessus est vendue sujette à un bail échéant le 26 décembre 1867, à raison de $35 par mois.

Les taxes pour l'année courante 1867 ainsi que les timbres, seront aux frais de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

12 juill—20, 27—3 et 13 août

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	J
Brunet Pierre	Jadiot Joseph
Borde Pierre Mme	L
Bonnassé J J	Lang Emmanuel
Broussat Dominique	Laudrand Célestin
Booklage Armand	Le Bout Fulgence
Bertin Henri	Larnac Marie Alexis
C	Lauch Antoine
Commouy Pierre Emile	Lombard Charles
Casting Alexandre	Laudon Jean Baptiste
D	M
De Grandmont Henri Rossignol	Maxal Joseph
	N
De Massot de Lafond Henri	Nadau de Brunval
Davisson C. ex consul des E. U. à Bordeaux	Nègre Antoine
	P
Durck Michel, originaire de Strasbourg	Pecoul
	Poulin Mme veuve, née Catherine Bredon
Duttée Alexis	
F	R
Falc Stéphanie Mme veuve	Riosteau Charles
Froissard Joseph	Raynaud Jules
Fayot Edouard Etienne, des Opelousas, Lne	Raspaud Félix
	Renard Alponse
G	S
Grilliot Joseph	Stéphany Adrien
Goyaux Lucien	Sauvage Noel
Gruest Paul	T
H	Tujague Gabriel
Hermann Ferdinand Wilham	V
	Vergès Hippolyte
Hermans Léonie	W
	Walter Claude

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er juillet.

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPECE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS.

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU directement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes Canton de toutes couleurs; Tapis de toutes espèces et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, ... couvertures de tables et de pianos, drap de tables, ... rideaux de dentelles, damas, etc.; corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres, No 18.

19 mars